

MUNICIPALES 2026

12 MESURES FLASH POUR LES DISTRIBUTEURS DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

1

Organiser des forums « orientation-emploi »
ouverts aux entreprises
de la distribution des matériaux de construction

2

Encourager la création de résidences
à vocation d'emploi pour les apprentis
et les salariés en transition professionnelle

3

Créer dans les Mairies une permanence d'accueil
dédiée à l'information sur les aides à la rénovation
en lien avec les distributeurs de matériaux de
construction

4

Mobiliser les outils de modulation fiscale locale
(coefficients, exonérations, abattements)
pour soutenir le développement économique
(CFE, taxe foncière, TASCOT...)

5

Simplifier la Taxe Locale pour la Publicité Extérieure
en clarifiant et en allégeant
ses modalités de calcul de déclaration

6

Rationaliser les procédures
et réduire les délais d'instruction
des autorisations d'urbanisme

7

Préserver l'implantation en centre-ville
ou en périphérie des distributeurs
de matériaux de construction
et développer les zones urbaines logistiques partagées
pour les matériaux de construction

8

Garantir des conditions d'accès adaptées
aux véhicules de livraison
(stationnement et circulation)

9

Renforcer les relations
entre les forces de sécurité sur le territoire de la
commune (municipal et national) et les distributeurs de
matériaux de construction dans le cadre de la lutte
contre la prévention du vol

10

Favoriser les conventionnements entre
les déchetteries communales
et les distributeurs de matériaux de construction

11

Systématiser l'exonération de la taxe
d'enlèvement des ordures ménagères pour les
distributeurs de matériaux de construction
ayant recours à des prestataires privés
de collecte et de recyclage

12

Soutenir les projets d'adaptation climatique
et de transition écologique portés par les
distributeurs de matériaux de construction
(végétalisation, ombrières, désimperméabilisation des
parkings et des sols bétonnés)